



**LISTE DES DELIBERATIONS**  
**du mardi 10 octobre 2023**

Date de convocation du Conseil Municipal : 06/10/2023

Nombre de conseillers en exercice : 15

**Présents :**

Mmes et MM GABORIT Michel, CHATEIGNER Joël, GODREAU Anne, CAIGNON Christelle, NOGIER Delphine, MOREAU Sandrine, MAUFFREY Violaine, OUVRARD Olivier, GIRAUD Denis, AGESNE Isabelle, PINEAU Yann SACHOT Olivier, VINCENDEAU Michel.

**Absent excusé :** BERTHEAU Yoan, JOYAU-RAUTUREAU Emilie.

**Secrétaire de séance :** SACHOT Olivier

**APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA DERNIERE SÉANCE**

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le procès-verbal de la séance du 12 septembre 2023.

**N° D2023-10-01 : COMMUNAUTE DE COMMUNES : REVISION LIBRE DES ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION**

Monsieur le Maire rappelle aux élus le principe de l'attribution de compensation. :

La taxe professionnelle (TP) versée par les entreprises était auparavant perçue par les Communes. Il a été ensuite créé la Taxe Professionnelle Unique (TPU) à l'échelle de l'intercommunalité et c'est donc la communauté de communes qui perçoit cette taxe et donc, plus les communes.

En contrepartie les communautés de communes à TPU reversent une attribution de compensation égale à la différence entre le montant de la TP que la commune percevait auparavant, et le montant des charges que les communes ont transférées aux communautés de communes à TPU. Son montant est corrigé lors de chaque transfert de compétence afin de prendre en compte le coût des nouvelles charges transférées. Le coût des charges transférées est étudié par une commission appelée la CLECT.

Au regard des conclusions du rapport de la CLECT du 31 mai 2023, la proposition du Conseil de Communauté est donc la suivante, à compter de l'année 2023 le montant de l'attribution de compensation serait de 6 418.96€.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, **APPROUVE** la révision libre de l'attribution de compensation de la commune sur la base du montant proposé par le Conseil de Communauté (6 418.96€), à compter de l'année 2023.

**N° D2023-10-02 : CONVENTION DE PARTICIPATION AUX DEPENSES DE FONCTIONNEMENT  
DU RESTAURANT SCOLAIRE DE SAINT PROUANT**

Monsieur le Maire informe les élus que la commune de Saint-Prouant a repris le service du Restaurant Scolaire depuis le 1er septembre 2021. La Commune de Monsireigne ne dispose pas d'école publique, et des enfants domiciliés à Monsireigne sont scolarisés dans les deux établissements de Saint-Prouant et fréquentent le Restaurant Scolaire. C'est pourquoi la Commune de Saint-Prouant sollicite celle de Monsireigne pour participer aux dépenses de fonctionnement du restaurant scolaire de Saint-Prouant.

Après discussion, il est proposé que la Commune de Monsireigne participe aux dépenses de fonctionnement à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2022 ; pour l'année 2022/2023 la participation serait fixée à 1.55€ par repas soit 3 718 repas \* 1.55€ = 5 762.90€.

Le Conseil Municipal valide à l'unanimité la proposition de Monsieur le Maire et autorise le versement de la participation de 5 762.90€ pour l'année scolaire 2022/2023.

**N° D2023-10-03 : CREATION D'UN BUDGET ANNEXE « LOTISSEMENT LES ACACIAS  
TRANCHE 2 »**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée la décision prise le 29 mars 2022 de créer un nouveau lotissement communal.

L'instruction budgétaire et comptable M57 stipule que les communes qui sont amenées à effectuer des opérations de viabilisation de terrains dans le but de les vendre, doivent tenir une comptabilité de stock spécifique pour ces opérations. En effet, ces terrains, destinés à la vente, n'ont pas à être intégrés dans le patrimoine de la collectivité.

Dans ce cadre, il convient de créer un budget annexe qui regroupera les écritures comptables du lotissement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents,

- 1) **APPROUVE** la création d'un budget annexe de comptabilité M57 dénommé budget annexe **Lotissement Les Acacias Tranche 2** à compter du **1<sup>er</sup> janvier 2024**,
- 2) **AUTORISE** le Maire ou son représentant à signer tous documents relatifs à cette décision.

**DECISION MODIFICATIVE – BUDGET COMMUNE**

Ce point est annulé.

**N° D2023-10-04 : TARIFS DE LOCATION 2024 - SALLE DE L'ALOUETTE**

Mr le Maire informe les élus que la commission « bâtiments » a étudié la révision des tarifs pour 2024.

HABITANTS DE LA COMMUNE

	SALLE 1		SALLE 2	
	Été	Hiver	Été	Hiver
½ journée				
Vin d'honneur / Verre de l'amitié suite à une sépulture à Monsireigne (Cuisine et vaisselle incluses)	105€	130€	73€	90€
Forfait 1 jour	210€	260€	115€	145€
Forfait 2 jours	355€	460€	165€	230€
Cuisine	62€ la journée			
Sono (Ecran + Vidéoprojecteur pour la salle 1)	52€ la journée		21€ la journée	
Vaisselle	26€ la journée			

HABITANTS HORS COMMUNE

	Été	Hiver	Été	Hiver
	½ journée			
Vin d'honneur / Verre de l'amitié suite à une sépulture à Monsireigne (Cuisine et vaisselle incluses)	155€	195€	110€	140€
Forfait 1 jour	310€	390€	175€	220€
Forfait 2 jours	520€	690€	250€	345€
Cuisine	94€ la journée			
Sono (Ecran + Vidéoprojecteur pour la salle 1)	78€ la journée		32€ la journée	
Vaisselle	37€ la journée			

Tarif été du 1<sup>er</sup> mai au 31 octobre.

Tarif hiver du 1<sup>er</sup> novembre au 30 avril.

CAUTION A LA REMISE DES CLES : 800€

ASSOCIATIONS DE LA COMMUNE

(sono – écran – vidéoprojecteur inclus)

	SALLE 1	SALLE 2
--	---------	---------

**DÉPARTEMENT DE LA VENDÉE  
COMMUNE DE MONSIREIGNE**

Assemblée générale, réunion sans cuisine	Gratuit	Gratuit
Divers concours, théâtre, vide grenier, kermesse, repas à emporter, arbre de Noël, repas non lucratif (cuisine incluse)	62 €	47 €
Boums, soirées disco, repas à but lucratif, spectacle avec repas à but lucratif (cuisine incluse)	130 €	95 €

Toute vaisselle cassée, perdue ou dégradation mineur de la salle (exemple : rayure, éclat de peinture...) sera facturée en même temps que les locations pour les particuliers ou les associations aux prix suivants :

l'assiette creuse ou plate	1,58€	le légumier	12.55€
l'assiette à dessert	1,68€	le plat ovale	12.38€
la tasse de café	0,90€	la louche	4.16€
le couteau, la cuillère, la fourchette (l'unité)	0,56€	le pichet	5.10€
la cuillère à café	0,30€	la corbeille osier	1.07€
Le verre ballon	1.07€	le casier verre case	43.86€
Le verre empilable	0.70€	le casier verre	26.12€
Saladier 23cm	3.70€	Saladier 20cm	2.50€
Dégradation mineure	40.00€		

❖ **LOCATIONS DIVERSES :**

Tarif septembre 2024 Gym Douce

↳ Salle de sport = 180€

↳ Salle de l'Alouette = 260€

**N° D2023-10-05 : TARIFS REGIE DE RECETTES 2024**

Mr le Maire présente les tarifs 2024 proposés par la Commission pour la régie de recettes photocopies et location de la salle de sports pour la pratique du tennis :

↳ **Tennis**

Sirénémontains	Hors commune
3 € de l'heure sans électricité	9 € de l'heure sans électricité
6 € de l'heure avec électricité	12 € de l'heure avec électricité

## Photocopies

Il est précisé que pour les particuliers seule les photocopies pour des documents administratifs peuvent être réalisées.

SIRENEMONTAINS :	PARTICULIERS	ASSOCIATIONS
A4 recto – Noir & Blanc	0.40€	0.20€
A4 recto verso – Noir & Blanc	0.60€	0.30€
A4 recto – Couleur	0.80€	0.40€
A4 recto verso – Couleur	1.20€	0.60€
A3 recto – Noir & Blanc	0.80€	0.40€
A3 recto verso – Noir & Blanc	1.20€	0.60€
A3 recto – Couleur	1.60€	0.80€
A3 recto verso – Couleur	1.80€	0.90€

Après en avoir délibéré, le conseil décide de fixer les tarifs comme indiqués ci-dessus.

### **N° D2023-10-06: TARIFS 2024 DES CONCESSIONS AUX CIMETIERES ET DU SITE CINERAIRE**

Le Conseil Municipal, décide à l'unanimité de modifier les tarifs comme suit :

CIMETIÈRES	TARIFS 2024		
- Concession (2 m <sup>2</sup> ) 15 ans	30€		
- Concession (2 m <sup>2</sup> ) 50 ans	85€		
SITE CINÉRAIRE	TARIFS 2024		
	Concession	Utilisation d'une case	Total
<u>Tarif caverne :</u> 50 ans Renouvellement de la concession au tarif en vigueur à l'échéance	85€	310 €	395 €
<u>Tarif module alvéolaire :</u> 50 ans Renouvellement de la concession au tarif en vigueur à l'échéance	85€	1050 €	1135€

<u>Jardin du souvenir</u> :			
Cendres dispersées + Petite plaque (gravure à la charge de la famille)	-	-	55 €

DECISIONS DU MAIRE OU D'ADJOINT PRISES PAR DELEGATION

Information du Conseil Municipal des décisions prises dans le cadre de l'article L2122-22 du CGCT :

NÉANT

INFORMATIONS DIVERSES

- **REUNION D'INFORMATION** : L'ensemble des conseillers municipaux est convié à une réunion d'information à L'Echiquier le jeudi 16 novembre à 19h au sujet de l'étude menée sur le potentiel éolien et solaire au sol du territoire, et la présentation des résultats du travail mené par le COPIL.
- **LOTISSEMENT LES ACACIAS** : Une réunion de chantier a eu lieu le 3 octobre dernier pour les travaux de finition de la voirie de la Tranche 1 du lotissement les Acacias qui devraient se dérouler fin octobre. Il se pose la question de réaliser ou non les trottoirs en enrobé beige. Le Conseil Municipal décide de valider l'option des trottoirs en enrobé beige.
- **TERRAIN 5x5** : La pose du terrain est prévue normalement pour cette semaine (semaine 41)
- **MARCHE « LA JOSEPHINE »** : La 1<sup>ère</sup> édition organisée sur la commune a réuni environ 130 personnes. La Commune fait don des boissons achetées pour la collation. La Commune tient à remercier les Sirénémontain(e)s et les associations communales (Comité des fêtes, BMPFC, Le club des aînés, Les doigts de sirènes...) qui ont également participé au succès de cette 1<sup>ère</sup> édition (don de boissons, prêt de matériel, réalisation de gâteaux, mise à disposition de bénévole...).
- **LICENCE IV** : Monsieur le Maire rappelle aux élus qu'il va être nécessaire de réfléchir au devenir de la Licence IV appartenant à la Commune et qui n'est plus exploitée par le Restaurant depuis 2021.

PROCHAINES REUNIONS

- ✍ Conseil Municipal : mercredi 8 novembre 2023 à 20H30, salle de réunions.
- ✍ Conseil Municipal : mardi 5 décembre 2023 à 20H30, salle de réunions.

Vu par le secrétaire de séance : M. Olivier SACHOT

